



DIRECTION DES OPERATIONS  
POLE EXPLOITATION VAL DE SEINE  
DÉPARTEMENT MAINTENANCE DONNÉES TECHNIQUES  
ET TRAVAUX TIERS  
2 RUE PIERRE TIMBAUD – 93238 GENNEVILLIERS  
TEL : 0140852077  
[www.grtgaz.com](http://www.grtgaz.com)

Direction Départementale des Territoires  
Service de l'aménagement, de l'urbanisme  
et de l'énergie  
A l'attention de Madame Estelle HALLAERT  
40 rue Jean Racine – BP 20317  
60021 BEAUVAIS CEDEX

**Lettre Recommandé avec A.R**

Référence :

Interlocuteur : Responsable équipe Travaux Tiers et Études de danger, Xavier BIOTTEAU, Tél. : 01 40 85 27 21

Objet : PLUi de la Communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne

Gennevilliers, le 18/08/2017

Madame,

En réponse à votre courrier du 16/06/2017 concernant l'élaboration du PLUi de la Communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne, nous vous informons que GRTgaz exploite des ouvrages de transport de gaz naturel sur le territoire des communes ci-après : ARMANCOURT, BETHISY-SAINT-MARTIN, BETHISY-SAINT-PIERRE, BIENVILLE, CHOISY-AU-BAC, CLAIROIX, COMPIEGNE, JAUX, JONQUIERES, LACHELLE, LE MEUX, MARGNY-LES-COMPIEGNE, NERY, SAINT-VAAST-DE-LONGMONT, VENETTE, VERBERIE, VIEUX-MOULIN. Les autres communes du PLUi ne sont pas concernées par nos ouvrages.

Nous attirons votre attention sur le fait que code de l'urbanisme (Art. L126-1) prévoit l'obligation pour les maires et/ou pour les autorités administratives d'annexer au porter à connaissance les Servitudes d'Utilité Publique (SUP) affectant l'utilisation du sol relatives aux canalisations de transport gaz instituées en application de l'article R. 555-30 du code de l'environnement : soit les servitudes fortes et faibles dites « d'implantation » de l'article L. 555-27 du code de l'environnement, soit les servitudes dites « maîtrise de l'urbanisation » du 3ème alinéa de l'article L. 555-16 dudit code.

En ce qui concerne les SUP « maîtrise de l'urbanisation », prenant en compte la maîtrise des risques à proximité des canalisations de transport de gaz naturel, et à défaut d'avoir été notifiées par la préfecture de l'OISE par voie d'arrêté, nous vous recommandons de vous rapprocher de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) concernée qui a obligation de porter à la connaissance des communes ou de leurs groupement les informations nécessaires à l'exercice de leurs compétences en matière d'urbanisme, et de fournir, notamment, les études de dangers transmises par GRTgaz.

Nous vous rappelons que nos canalisations sont soumises à l'arrêté du 5 mars 2014 portant règlement de sécurité des canalisations de transport de gaz combustible, d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés et de produits chimiques.

En conséquence, nous demandons que le PLUi précise de consulter GRTgaz – Direction Des Opérations – Département Maintenance Données Techniques & Travaux Tiers – 2, rue Pierre Timbaud – 92238 GENNEVILLIERS CEDEX dès lors qu'un projet de construction se situe à proximité de nos ouvrages de gaz, et ce, dès le stade d'avant-projet sommaire.

Vous trouverez ci-joint un plan de situation au 1/25000<sup>ème</sup> des ouvrages situés sur les communes concernées, ainsi que le tableau des servitudes associées à inscrire au PLUi.

Enfin, nous souhaitons voir inscrite au règlement du PLUi, l'autorisation de pose d'ouvrages de transport de gaz.

Nous restons à votre disposition pour le cas où vous souhaiteriez obtenir des renseignements complémentaires.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, en l'assurance de notre considération distinguée.

Xavier BIOTTEAU  
Responsable équipe Travaux Tiers et études de danger



P.J. : Une carte schématique au 1/25000<sup>ème</sup>  
Un tableau des distances d'effets  
Un tableau des servitudes dites « non-aedificandi »

N.B. : Cette réponse ne concerne que les canalisations de transport de gaz naturel haute-pression exploitées par GRTgaz, à l'exclusion des conduites de distribution de GrDF ou celles d'autres concessionnaires.

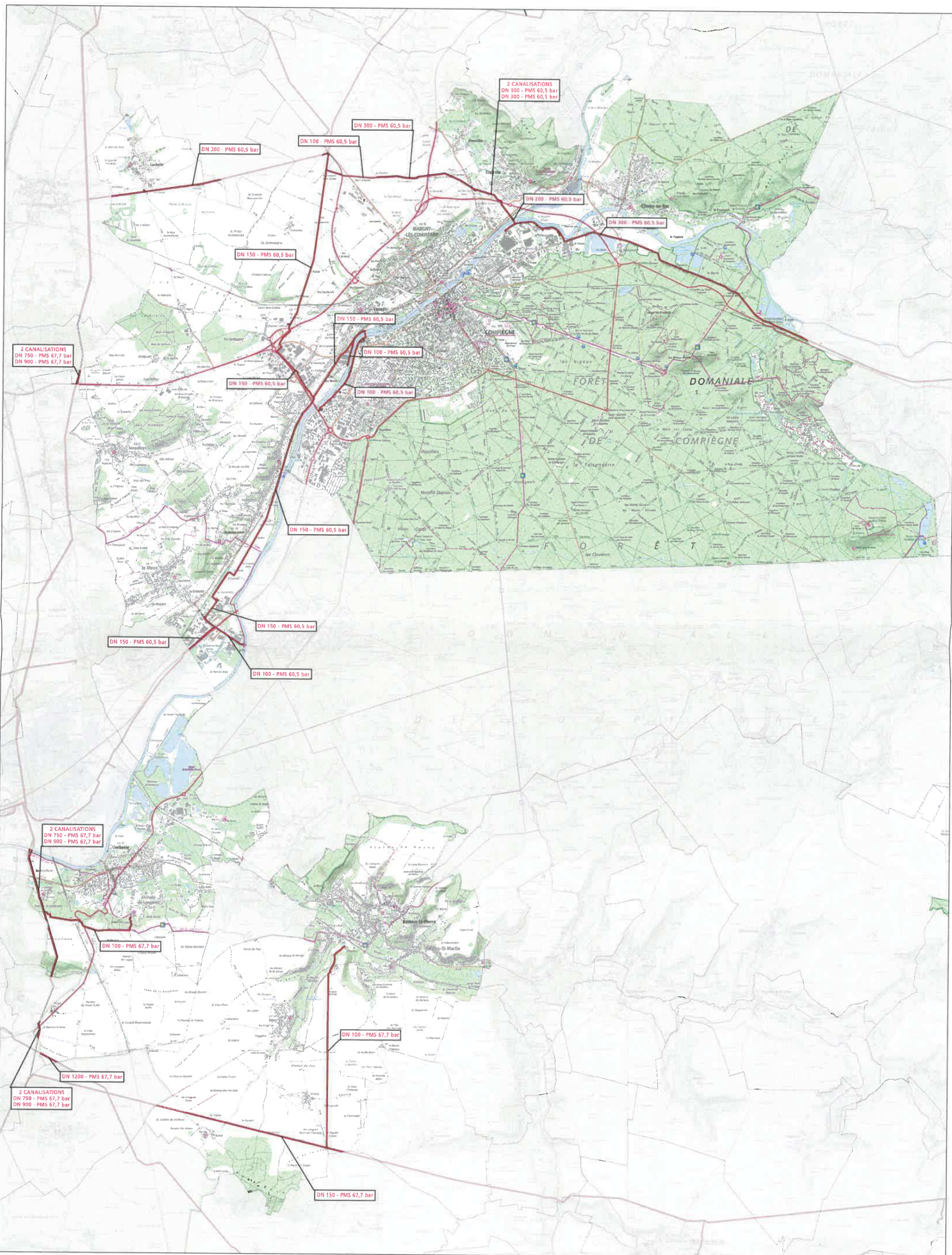


60023 - ARMANCOURT  
60067 - BETHISY-SAINT-MARTIN  
60068 - BETHISY-SAINT-PIERRE  
60070 - BIENVILLE  
60151 - CHOISY-AU-BAC

60156 - CLAIROIX  
60159 - COMPIEGNE  
60325 - JAUX  
60326 - JONGUIERES  
60337 - LACHELLE

60382 - MARGNY-LES-COMPIEGNE  
60442 - LE MEUX  
60447 - NERY  
60600 - SAINT-VAAST-DE-LONGMONT  
60669 - VENETTE

60667 - VERBERIE  
60674 - VIEUX-MOULIN



- Canalisation de gaz haute pression en service
- Canalisation de gaz haute pression projetée
- Poste de couverture ou de raccordement
- Poste de livraison client ou de distribution publique
- △ Poste de préférence

**GRTgaz**  
 Région Val de Seine  
 Département Ess  
 14 rue Palloulier  
 Créteil - Levallois-Perret  
 77435 MARNE LA VALLÉE Cedex2

Fond de plan - SCANES © IGN

